

Tarifs applicables à compter du 1^{er} février 2018

TRANSACTION

Forfait Minimum	2 400 TTC
Inférieur à 120 000	8 % TTC Maximum
De 120 001 à 160 000	7 % TTC Maximum
De 160 001 à 250 000	6,5 % TTC Maximum
De 250 001 à 400 000	6 % TTC Maximum
Au delà de 400 001	5 % TTC Maximum

Les honoraires sont selon ce qui a été prévu au mandat confié par le vendeur ou le cas échéant par l'acquéreur ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire des deux.

Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur), sauf disposition contraire du mandat.